

Ruo Patentes y Marcas

C/Padre Recaredo de los Ríos 30, entlo.

03005 Alicante (España)

info@ruopatentesymarcas.com

www.ruopatentesymarcas.com

Actualisé 01/03/2017

MARQUES EN ÉQUATEUR

DOCUMENTS REQUIS

- Les données complètes du demandeur.
- Liste des produits et / ou services pour lesquels l'enregistrement de la marque est demandé.
- Copie de la marque.
- Document de priorité (si une priorité est revendiquée dans la demande),
- Un pouvoir notarié et légalisé soit devant le consul équatorien soit avec l'Apostille de La Haye.

PROCÉDURE

Après le dépôt de la demande de marque, l'Office procède à l'examen de la demande. Si l'examen ne soulève aucune difficulté, la marque est publiée dans la Gazette officielle équatorienne. La publication de la demande ouvre un délai d'opposition de 30 jours.

Si aucune opposition n'est formée dans ce délai, l'échelle de temps moyen entre la demande et l'enregistrement de la marque est d'environ 6 mois.

OBSERVATIONS

- La marque est valable pour une période de 10 ans à compter de la date d'enregistrement.

Veuillez noter que le contenu de ce site vise uniquement à fournir de l'information générale et ne constitue pas un avis juridique. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour des décisions ou des mesures prises sur la base des informations figurant sur ce site sans consultation directe.